DISPOSITIF D'INTERVENTION

EN MATIÈRE SPORTIVE

LE MOUVEMENT SPORTIF AMATEUR

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

MARS 2010

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS - 2011

Les conditions d'attribution de la subvention aux comités départementaux de Maine et Loire sont :

- l'obtention de l'agrément préfectoral et la transmission de toutes les pièces demandées pour l'instruction,
- l'affiliation à une fédération sportive ayant reçu l'agrément du ministère de la Santé et des Sports,
- l'existence du comité départemental depuis plus de deux ans (date de déclaration en préfecture),
- la constitution du comité départemental par au moins trois clubs amateurs,
- le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil général avant le 1er juillet 2010, (informations concernant la saison 2009-2010).

CRITÈRE N°1 - LES LICENCIÉS (PLAFOND = 13 000 €)

1.1- LES LICENCIÉS (plafond = 11 750 €)

Nb de moins de 18 ans X --- €
+
Nb de licenciés de 18 ans et plus X --- €
+
Forfait :

<= 800 licenciés	=	--- €
801 < L <= 2 500 licenciés	=	--- €
2501 < L <= 5 000 licenciés	=	--- €
5 001 < L <= 10 000 licenciés	=	--- €
10 001 < L<= 15 000 licenciés	=	--- €
> 15 000 licenciés	=	--- €

1.2 - LES PRATIQUANTES (plafond = 1 250 €)

15 à 30% de pratiquantes	= 5 pts	
31 à 44% de pratiquantes	= 15 pts	X **--- €**
45% et plus de pratiquantes	= 25 pts	

CRITÈRE N°2 - LA GESTION DU COMITÉ (PLAFOND = 8 000 €)

2.1 - LES MOYENS HUMAINS (plafond = 4 000 €)

Emploi administratif = nombre d'emplois	X **--- €**
Emploi sportif = nombre d'emplois	X **--- €**

2.2 - LA PLACE DES FEMMES AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR DES CLUBS LOCAUX ; Présidente, Trésorière, Secrétaire. (plafond = 500 €)

15 à 30 % de femmes	= 5 pts	
31 à 49 % de femmes	= 15 pts	X **--- €**
49% et plus de femmes	= 25 pts	

2.3 - LE NOMBRE DE CLUBS (plafond = 500 €)

- Nombre de clubs X --- €

2.4 - LE SPORT DE HAUT NIVEAU (plafond = 3 000 €)

Le niveau de pratique des clubs :

- Nb de clubs ayant une équipe sénior évoluant dans le championnat national X **--- €**

Le nombre d'athlètes inscrits sur la liste du Ministère des sports 2008

- Catégories Élite, Senior, Jeune, Reconversion = nb d'athlètes X ---€
- Catégories Espoir et Catégorie Partenaire d'entraînement = nb d'athlètes X --- €

CRITÈRE N° 3 - LA FORMATION

La formation des jeunes	(plafond = 3 500 €)
La formation des cadres	(plafond = 2 000 €)
La formation des arbitres	(plafond = 750 €)
La formation des dirigeants	(plafond = 750 €)

- Nombre de journées/stagiaires X --- €
- Nombre de nuitées/stagiaires X --- €

Contact : Katia LEFRANC - k.lefranc@cg49.fr - 02.41.25.62.58

CLUBS AMATEURS SPORTIFS - 2011

GROUPE 1

Les disciplines du groupe 1 évoluent dans un même championnat national durant la saison ou sur une demi-saison. : badminton, basket, bowling, cyclisme, football, handball, hockey sur gazon, hockey sur glace, horse-ball, roller in line, tennis de table, volley-ball, water-polo…

CRITÈRE N°1 - LE NIVEAU DE PRATIQUE

Niveau 2 *(Elite amateur)* = 25 pts
Niveau 3 *(National 1)* = 20 pts X --- € X coef. de pondération
Niveau 4 *(National 2)* = 15 pts
Niveau 5 *(National 3)* = 10 pts

Le coefficient de pondération est établi en fonction du nombre de licenciés pour chaque fédération.
Un tableau de correspondance a été réalisé pour déterminer les niveaux pour chaque discipline

CRITÈRE N°2 - LES DÉPLACEMENTS DES EQUIPES

Sont pris en compte le nombre de kilomètres réalisés lors de la saison passée et le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de marque (règlement fédéral).

Kilomètres réalisés X --- € X Coef. selon le nombre de joueurs

CRITÈRE N° 3 - LES JEUNES SPORTIFS (PLAFOND = 2100 €)

Nombre de moins de 18 ans (licenciés) X --- €
+
Nombre de séniors licenciés X --- € (plafond : 700 €)

CRITÈRE N°4 - LES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

Le nombre d'athlètes inscrits sur la liste du Ministère de la jeunesse et des sports (période 2008/2009)

Catégorie Élite, Senior et Jeune = nombre d'athlètes X --- €
Catégorie Espoir et Reconversion = nombre d'athlètes X --- €
Catégorie Partenaire d'entraînement = nombre d'athlètes X --- €

GROUPE 2

Les disciplines du groupe 2 sont organisées selon un championnat individuel par palier se déroulant tout au long de la saison, et/ou un championnat par équipe de moins de 5 déplacements : athlétisme, aviron, gymnastique, handisport, judo, natation, sport adapté, tennis, tir à l'arc, voile…

CRITÈRE N°1 - LE NIVEAU DE PRATIQUE

Sont pris en compte toutes les équipes et les individuels **seniors** évoluant dans un championnat national amateur de niveau 2 à 5. Le niveau est déterminé pour chaque discipline.

Compétitions individuelles et équipe de moins de 4 sportifs	Podium	4è - 20è	Participation
Niveau 2	25 pts	20 pts	15 pts
Niveau 3 (National 1…)	20 pts	15 pts	10 pts
Niveau 4 (National 2…)	10 pts	5 pts	
Niveau 5 (National 3…)	3 pts	2 pts	
CALCUL : Niveau (pts) X --- € X coef. de pondération			

Compétition par équipe (+ de 4 athlètes)	Podium	4è - 20è	Participation
Niveau 3	30 pts	25 pts	20 pts
Niveau 4	15 pts	12 pts	
Niveau 5	8 pts	5 pts	
CALCUL : Niveau (pts) X --- € X coef. de pondération			

CRITÈRE N°2 - LES DÉPLACEMENTS DES EQUIPES

Km réalisés X --- € X Coef. selon le nombre de sportifs participant à l'épreuve

CRITÈRE N° 3 - LES LICENCIÉS (PLAFOND = 2100 €)

Nombre de moins de 18 ans (licenciés) X --- €
+
Nombre de séniors licenciés X --- € *(plafond : 700 €)*

Contact : Hervé LAURENDEAU - h.laurendeau@cg49.fr - 02.41.25.62.65

COMPÉTITIONS SPORTIVES - 2011 (hors équitation)

CRITERES D'ANALYSE DES DOSSIERS

Le Département de Maine-et-Loire analysera chaque dossier à partir de la grille d'analyse ci-dessous.

Les points obligatoires sont les suivants :

- la compétition est organisée en Maine et Loire, et inscrite au calendrier fédéral ou départemental de la discipline reconnue ;
- la compétition relève d'une discipline réglementée par une fédération sportive agréée et/ou délégataire ;
- l'association organisatrice a son siège social en Maine-et-Loire, est affiliée à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports et est adhérente au comité départemental ou régional ;
- la commune ou l'intercommunalité soutient financièrement la compétition ;
- la compétition organisée doit avoir au moins 2 années d'existence.

- l'association pourra être soutenue annuellement pour un maximum de deux compétitions (organisateur ou association support) ;
- le dossier complet doit être déposé selon l'échéancier présenté ci-contre.

Les autres points d'analyse sont :

- le niveau fédéral de la compétition sportive est au minimum interrégional ;
- le budget réalisé de la compétition précédente doit être supérieur à 10 000 € (hors salaire, mise à disposition, bénévolat) ;
- la compétition concerne spécifiquement les jeunes et/ou les femmes et/ou les sportifs licenciés auprès des fédérations handisport ou sport adapté ;

Aide du Conseil général :

- Maximum : 10% du budget (hors salaire, mise à disposition et bénévolat) de la compétition N-1 ;
- Lots pour les compétitions répondant aux critères mais dont le budget réalisé est inférieur à 6 000 €.

MODE D'EMPLOI

Toutes les demandes devront être déposées impérativement au 1er juillet 2010, au service des sports.

Les pièces demandées dans le dossier, pourront être transmises au service des sports jusqu'à la date indiquée dans le tableau ci-dessous :

Compétitions se déroulant en	**Dossier devant être complété au plus tard pour le**
Janvier /Février 2011	1er novembre 2010
Mars 2011	1er janvier 2011
Avril 2011	1er février 2011
Mai 2011	1er mars 2011
Juin 2011	1er avril 2011
Juillet/Août/Septembre 2011	1er mai 2011
Octobre/Novembre 2011	1er septembre 2011
Décembre 2011	1er octobre 2011

Valorisation du partenariat :

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser, auprès du public et notamment leurs licenciés, la participation financière du Département

Contact : Hervé LAURENDEAU - h.laurendeau@cg49.fr - 02.41.25.62.65

COMPÉTITIONS EQUESTRES - 2011

CRITRES D'ANALYSE DES DOSSIERS

Le Département de Maine-et-Loire analysera chaque dossier à partir de la grille d'analyse ci-dessous.

Les points obligatoires sont les suivants :

- la compétition est organisée en Maine-et-Loire, et inscrite au calendrier fédéral ou départemental de la discipline reconnue,
- la compétition relève de la fédération française ou internationale d'équitation
- l'association organisatrice a son siège social en Maine-et-Loire, est affiliée à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports et est adhérente au comité départemental ou régional,
- la commune ou l'intercommunalité soutient financièrement la manifestation

- l'association pourra être soutenue annuellement pour un maximum de deux compétitions (organisateur ou association support) ;
- le dossier complet doit être déposé selon l'échéancier présenté ci-contre.
- le niveau minimum de la compétition est :

Concours complet d'équitation	Épreuves fédérales internationales (Concours complet internationaux)
Concours sauts d'obstacle	PRO Elite - grand prix
Concours de dressage	Épreuves fédérales internationales
Championnat d'endurance	PRO 1 GP

- le budget réalisé de la compétition précédente doit être supérieur à 10 000 € (hors salaire, mise à disposition, bénévolat) ;

Montant de la subvention :

- Maximum : 10% du budget (hors salaire, mise à disposition et bénévolat) de la manifestation N-1
- Lots pour les compétitions répondant aux critères mais dont le budget réalisé est inférieur à 6 000 €

MODE D'EMPLOI

Toutes les demandes devront être déposées impérativement au 1er juillet 2010, au service des sports.

Les pièces demandées dans le dossier, pourront être transmises au service des sports jusqu'à la date indiquée dans le tableau ci-dessous :

Compétitions se déroulant en	**Dossier devant être complété au plus tard pour le**
Janvier /Février 2011	1er novembre 2010
Mars 2011	1er janvier 2011
Avril 2011	1er février 2011
Mai 2011	1er mars 2011
Juin 2011	1er avril 2011
Juillet/Août/Septembre 2011	1er mai 2011
Octobre/Novembre 2011	1er septembre 2011
Décembre 2011	1er octobre 2011

Valorisation du partenariat :

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser, auprès du public et notamment leurs licenciés, la participation financière du Département

Contact : Hervé LAURENDEAU - h.laurendeau@cg49.fr - 02.41.25.62.65

ALLOCATIONS AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
SAISON 2009/2010

BÉNÉFICIAIRES

Athlètes amateurs, licenciés dans un club du Maine-et-Loire, inscrits sur la liste des sportifs de Haut niveau (Elite, Senior, Jeune) ou sur la liste Espoir (selon les conditions citées ci-dessous).

A titre exceptionnel, le Conseil général pourra examiner les candidatures de sportifs qui pratiquent au niveau international une discipline non reconnue par la commission du sport de haut niveau, ou des sportifs licenciés pour des raisons impératives dans un autre département.

Sont exclus de ce dispositif :
→ les athlètes en reconversion et les partenaires d'entraînement,
→ les sportifs professionnels,
→ les sportifs inscrits depuis moins d'un an ou plus de 5 ans sur la liste Espoir

Montant de l'Aide :
- Elite : 460 €
- Senior : 380 €
- Jeune : 310 €
- Espoir : 230 €

- présélection aux Jeux olympiques et para-olympiques :
1 520 € au cours de l'année des jeux
- sélection effective aux Jeux olympiques et para-olympiques :
1 530 €

MODE D'EMPLOI

Tous les dossiers déposés au service des sports seront examinés suivant l'échéancier ci-après

Dépôt du dossier complet **Inscription sur la liste :** **1er novembre 2009 au 31 octobre 2010**	**Dossiers présentés à la Commission permanente**
Avant le 31 décembre 2009	Février 2010
Janvier - Avril 2010	Juin 2010
Mai - Juillet 2010	Septembre 2010
Août - Octobre 2010	Décembre 2010

Contact : Katia LEFRANC - k.lefranc@cg49.fr - 02.41.25.62.58

Conseil général de Maine et Loire

Direction générale adjointe Proximité

Direction du développement culturel, patrimonial et sportif

Service des sports

Place Michel Debré – BP 94104

49941 ANGERS cedex 9